



Travaux d'agrandissement chez mes parents

Par **guss01**, le **04/07/2014** à **19:26**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

j'habite avec mes parent dans leur maison et j'aimerais agrandir cette maison afin de me faire un logement, vu que la maison est à eux, je ne sais pas si j'ai le droit de faire ces travaux (sachant que eux sont d'accord)

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **04/07/2014** à **22:56**

bjr,

vous pouvez faire les travaux (si vous avez le permis de construire) mais la maison avec son extension appartiendra pour la totalité à vos parents car comme vos parents sont propriétaires du sol tout ce qui est construit dessus appartient au propriétaire du sol.

cdt